

FICHE DE POSTE

Chargé(e) de mission EcoTourisme et Accessibilité

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour missions de protéger la nature, valoriser les cultures traditionnelles et d'organiser avec ses partenaires un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement Public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leurs modes de vie traditionnels et de participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre de projets de développement durable défini par la charte du parc national ».

Les territoires couverts par le parc possèdent d'importants atouts. Le développement d'un tourisme responsable et durable y contribue et le Parc amazonien de Guyane met en œuvre une stratégie prudente et progressive de développement du tourisme à la fois en zone d'adhésion et en zone de cœur.

Résidence administrative : Siège du Parc amazonien – Rémire-Montjoly

Statut :

Poste de catégorie A, ouvert prioritairement aux fonctionnaires (détachement de trois ans ou mutation, et aux contractuels relevant du Quasi-statut de l'environnement (AFB), et par défaut, ouvert aux contractuels de niveau équivalent

Missions :

Sous l'autorité du chef du Service développement durable et en lien avec les délégations territoriales, il.elle propose, formalise puis met en œuvre les orientations stratégiques du parc en matière de développement éco-touristique durable et équitable. Il.elle est responsable de la conception, de la réalisation et de l'évolution des actions dans les domaines d'intervention suivants :

1. Définition et mise en œuvre de la stratégie opérationnelle éco touristique du PAG en relation avec les partenaires :
 - contribution à la mise en œuvre de la charte et à l'évolution de la stratégie du parc en matière de développement de l'écotourisme ;
 - participation au développement du territoire en pilotant ou en suivant étroitement, en lien avec délégations territoriales du PAG, l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement touristique dans les communes du parc ;
 - accompagnement des porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets, notamment dans le cadre du programme LEADER ;
 - veille de la cohérence entre les porteurs de projets et la politique de développement portée par le parc, dans les conditions de faisabilité et de viabilité des projets ;
 - mise en relation des porteurs de projets et des personnes ressources des organismes compétents, et appui aux communes, pour la conception, la réalisation d'infrastructures visant le développement du tourisme ;
 - réalisation des études de faisabilité, aide à la conception de nouveaux produits, proposition d'améliorations qualitatives et quantitatives de l'offre touristique intégrant l'identité du territoire concerné.
 - soutien à la conception de sentiers et circuits (circuits à thèmes, sentiers d'interprétation...) par les délégations territoriales ;
 - valorisation des richesses patrimoniales naturelles et culturelles des territoires et leur identité ;
 - pilotage des formations spécialisées.
2. Pilotage et coordination fonctionnelle de la thématique au sein des équipes du PAG.
Animation d'un réseau de partenaires liés au tourisme y compris à l'échelle nationale voire internationale (Comité du tourisme, Compagnie des guides, Collectivité Territoriale de Guyane, etc.)
3. Mise en place d'un code d'éthique dans la perspective de l'élaboration d'une charte et de la marque « esprit

parc national » sur la base d'une stratégie spécifique développée par le PAG.

4. Réalisation, avec le service communication, des supports et outils de communication sur l'activité touristique (dépliants, journaux, manifestations) réalisés en interne ou sous-traités à des prestataires de services.
5. Pilotage et organisation de l'événementiel lié au tourisme et notamment du salon annuel du tourisme de Guyane.
6. Animation du volet « Amazonie pour tous » et de l'intégration de l'accessibilité aux handicaps dans le cadre du développement éco touristique.

Compétences requises :

- Expérience souhaitée d'au moins 5 ans sur emploi et/ou niveau équivalent ;
- Connaissance des approches stratégiques et de l'élaboration et la gestion de projets ;
- Bonne connaissance du marché local, régional et international, du Marketing touristique (relation produits – marchés) ;
- Connaissance de la réglementation en matière de tourisme ;
- Connaissance des organismes professionnels, organismes et financements intervenant dans le domaine du tourisme ;
- Une expérience dans le secteur de l'écotourisme en milieu tropical constituerait un avantage ;
- Maîtrise des outils informatiques de bureautique : Word, Excel, Power point.

Capacités:

- Savoir mobiliser et fédérer autour d'un projet
- Capacité à promouvoir les territoires du parc en matière touristique, sur la base de ses identités et de ses spécificités ;
- Aisance relationnelle, qualités d'écoute et de médiation ;
- Capacité rédactionnelle (comptes rendus techniques et financiers, rapports, tableaux de bord, courriers) ;
- Capacité d'adaptation au contexte du Sud Guyane ;
- Disponibilité et aptitude aux déplacements réguliers sur le territoire du Sud Guyane (Maripa-Soula, Papaïchton, Saül et Camopi) et ponctuellement sur le littoral (Rémire-Montjoly) ;
- Rigueur, méthode, sens de l'organisation ;
- Autonomie et capacité à travailler en équipe ;
- Esprit d'initiative, polyvalence et capacités d'adaptation ;
- Sensibilité à l'environnement, la protection de la nature.
- Permis A ou B.

Une connaissance du Sud de la Guyane est un avantage.

Echéance de recrutement : Octobre-novembre 2019

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 1^{er} septembre 2019

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

Mr Pascal VARDON - Directeur du Parc amazonien de Guyane

1 rue de la Canne à Sucre
97354 Rémire Montjoly

A envoyer par courrier postal ou courriel à :

Françoise LEMAITRE-ANQUETIL- Responsable des Ressources Humaines :
en-rh@guyane-parcnational.fr

Copie à : Matthieu DESCOMBES - Chef du Service Développement Durable :
matthieu.descombes@guyane-parcnational.fr